



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adhésion au MAEVA Surf Club

L'adhésion au MAEVA Surf Club ainsi que la prise de la licence FFS sont les conditions pour participer à ses différentes activités, être salarié ou exercer des responsabilités au sein du club (membres du CA, moniteurs, personnels).

Toute personne adhérente au Maeva Surf Club se verra délivrer une licence fédérale (pour l'année civile), incluant notamment des garanties de Responsabilité Civile, en Individuel Accident, Assistance et Recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat à disposition des parents ou tuteurs légaux. Chacun peut souscrire des contrats complémentaires d'assurance en Garantie Individuelle, la Licence surf club n'offrant cette garantie que pendant les heures d'enseignement.

Modalités Inscription aux activités surf :

Toute personne, âgée de plus de 8 ans, souhaitant s'inscrire aux cours du Maéva Surf Club devra fournir les pièces suivantes :

- le formulaire d'inscription rempli et signé.
- une attestation de capacité à nager au moins 25m et à mettre la tête sous l'eau (*pour les nouveaux inscrits mineurs*).
- un certificat médical ou un questionnaire de santé (*téléchargeable sur le site du club*)
 - **Pour les mineurs :** le questionnaire de santé mineurs
 - **Pour les majeurs :** un certificat médical de non contre-indication à la pratique du surf daté de moins d'un an. Celui-ci a une durée de validité de trois ans, dans cet intervalle seul le questionnaire de santé sera à renseigner par le licencié.
 - **Pour les compétiteurs,** le certificat devra porter la mention " apte à la pratique de" sa discipline (surf, longboard, stand-up paddle, bodyboard, bodysurf) en compétition.

⚠ Les adhérents, ou pour les mineurs, les parents ou représentants légaux, sont tenus de signaler tout problème de santé au moment de l'inscription et en cours d'année.

- L'acceptation du règlement intérieur.
- Le paiement correspondant au forfait choisi

⚠ **L'inscription ne sera définitive qu'à la réception du dossier complet**

Le renouvellement de l'adhésion et/ou de l'inscription aux cours peut se faire :



- sur le site web du club: www.maevasurfmimizan.com



- directement au club (espèces - carte bancaire - chèques)

Afin de faciliter le paiement, il est proposé aux adhérents de régler en établissant un ou plusieurs chèques datés du jour de l'inscription. Ils seront encaissés dans le courant de l'année des activités en cours.

Droits et devoirs des membres adhérents

1) Accès au local

Une tenue décente et une attitude correcte sont exigées. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions pourra être exclue sans prétendre à un remboursement.

Le Maeva Surf Club décline toute responsabilité pour la perte d'objets précieux dans l'enceinte de son local. Nous recommandons ainsi aux adhérents de ne pas venir avec de l'argent, des objets de valeur... Toute perte, vol ou détérioration doit être signalé aux éducateurs.

La propreté du local incombe aux utilisateurs. Chaque adhérent, salarié ou dirigeant doit veiller à le laisser propre et en bon état.

2) Prêt de matériel

Tout adhérent peut bénéficier de combinaisons et de planches. Il en fera la demande auprès des éducateurs ou du secrétariat à l'accueil. L'équipement prêté doit être entretenu avec soin : rincé et mis à sécher après chaque utilisation.

La planche empruntée sera rangée sur le rack prévu à cet effet, une fois la session terminée. Elle ne doit pas rester sur la plage ou à tout autre endroit. Il en va de même pour le leash.

En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les adhérents ou les parents des mineurs seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés.

 Le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion temporaire voire définitive.

3) Règles de participation au cours

 **Les élèves dont l'inscription et la licence n'ont pas été validées ne seront pas admis au cours (sauf séance découverte).**

 **Pour bénéficier d'un cours sous la responsabilité du club, l'adhérent doit être inscrit au préalable à un horaire proposé par les éducateurs.**

a) Déroulement d'une séance

 Les élèves doivent se présenter au local du club **15 minutes avant l'heure fixée.**

 Chaque élève devra être revêtu, pour toute la durée du cours, d'un **lycra de couleur** correspondant au groupe qui lui est désigné. Ce lycra est remis en début de cours par l'éducateur ou par le secrétariat à l'accueil en juillet et août.

Tout élève sans lycra n'est pas ou n'est plus sous la responsabilité du Maeva Surf Club.

 Chaque élève devra **rincer et ranger son matériel** (lycra, combinaison, planche, leash) prêté par le Maeva Surf Club pour la durée du cours.

 Pour les nouveaux : **Une séance découverte gratuite** est mise en place pour permettre aux entraîneurs de juger leurs aptitudes dans la discipline. Ils seront intégrés dans différents groupes de niveau en fonction des places disponibles.

 **L'attribution à un groupe de niveau pourra être évolutive** au cours de la saison d'entraînement en fonction de la progression technique du surfeur, mais également de son projet sportif. Les entraîneurs seront donc amenés à proposer un changement de groupe afin de permettre de progresser dans les meilleures conditions.

b) Particularités des élèves mineurs

Le parent ou responsable de l'élève doit s'assurer, à chaque cours de :

- la présence de l'éducateur sur le site
- la prise en charge de l'élève par l'éducateur pour le cours défini devant le club
- l'horaire précis de retour.

c) Conditions d'annulation d'un cours

 Si les conditions climatiques ou de houle imposent l'annulation de la séance, l'éducateur en informera les élèves au moins 2h avant.

En cas de retard, d'absence ou de maladie d'un entraîneur, le Club mettra tout en œuvre pour en informer l'adhérent avant le début de la séance.

De même, l'adhérent devra avertir son entraîneur de son absence 24 h avant la séance prévue (48h en saison estivale).

 Au-delà de 4 absences sans avoir prévenu les éducateurs, le club se réserve le droit de ne plus accepter l'adhérent en cours. Sa place pourra alors être proposée à une personne sur liste d'attente.

4) Responsabilité du club :

Les licenciés seront pris en charge par le MAEVA SURF CLUB et donc sous la responsabilité des éducateurs à partir du début de leurs cours.

Des aides bénévoles (assistants) peuvent intervenir sous la responsabilité et à la demande de l'éducateur responsable du groupe. La présence d'autres tiers interférant au cours n'est pas souhaitable pendant la durée des entraînements.

Les mineurs seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs après la fin de la prestation concernée. La responsabilité civile du MAEVA SURF CLUB, concernant ses élèves, cesse en dehors des heures de cours.

Le Maeva Surf Club se décharge de toute responsabilité en cas d'accident survenant à un enfant en dehors des lieux et des horaires d'entraînement définis par les éducateurs.

Les règles de sécurité adoptées durant les leçons de Surf sont conformes à celles en vigueur à la Fédération Française de Surf. Le club s'engage à respecter les règles de qualité du Label « Ecole Française de Surf », en termes de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité. Le club n'est pas responsable du non-respect des consignes de sécurité données par l'éducateur.

En cas d'accident et devant l'absence d'un parent ou d'une personne désignée comme responsable de l'élève, les membres de l'équipe pédagogique se chargeront du déclenchement des services de secours.

Date :

Signature (« lu et approuvé »)